



Code vestimentaire Saison 2018

Toute personne sur la propriété du club doit être convenablement vêtue.
La tenue de golf définie par le club est de rigueur sur le terrain.

Les tenues vestimentaires FÉMININES ACCEPTÉES :

- Pantalon
- Bermuda (longueur 2/3 cuisse minimum)
- Jupe (longueur 2/3 cuisse minimum)
- Jeans sans trou(s) de couleurs autres que bleu (bluejeans)
- Blouse, gilet, chemise avec ou sans col, avec ou sans manche
- Gilet ou ensemble d'exercice par temps frais
- T-Shirt propre

Les tenues vestimentaires MASCULINES ACCEPTÉES :

- Pantalon
- Bermuda longueur 2/3 de cuisse minimum
- Jeans sans trou(s) de couleurs autres que bleu (bluejeans)
- Gilet ou chemise avec collet et manches
- T-Shirt propre

Les tenues vestimentaires INTERDITES :

- Short ou Bermuda moulant
- Camisole
- Maillot ou short de sport
- Jeans délavées ou usées
- Jeans avec trou(s)
- Casquette avec palette inversée
- T-Shirt délavé, avec trou(s) ou avec dessins pouvant causer du dérangement
- Costume de travail
- Sandales

N.B. Sur le terrain de golf, les joueurs doivent porter des souliers de golf avec crampons ou des souliers à talons plats. (Souliers de sport)